

Rapport de la COFIN sur le préavis no. 12/2011 concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'amélioration du chemin de Chamoyron, tronçon supérieur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN s'est réunie le 30 mai 2011 dans l'ancienne salle du Conseil, en présence de Monsieur le Municipal Alain Bovay et de Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal. Etaient présents: Mme Ch. Perrenoud et Messieurs C. Herrero, K. Olejak, L. Pescante, E. Rochat et A. Vionnet président. Monsieur M. Metzler, était excusés.

Nous aimerions remercier le Municipal des Finances et le Boursier pour leur disponibilité et pour les précisions et explications apportées pendant la séance.

Le préavis 12/2011 demande un crédit d'étude. La COFIN note que le montant de CHF 71'000.- est composé d'éléments propres à l'étude et d'autres éléments propres à l'exécution des travaux. Ces éléments sont présentés groupés à la section 5 du préavis du fait qu'ils ont été fournis comme un ensemble dans le processus d'appel d'offre marchés publics. Ils se décomposent comme suit :

- Avant-Projet	Etude
- Projet de l'ouvrage	Etude
- Procédure de demande d'autorisation	Etude
- Appels d'offres, comparaisons et adjudications	Etude
- Projet d'exécution	Etude
- Exécution de l'ouvrage, direction générale et travaux	Travaux
- Gestion des modifications et documentation ouvrage	Travaux
- Mise en service, achèvement	Travaux
- Recherche pour raccordements privés EU/EC	Etude
- Honoraires géomètre	Etude / Travaux
- Honoraires ingénieur en hydraulique	Etude / Travaux
- Frais de reproduction et débours	Etude / Travaux
- Divers et imprévus	Etude / Travaux
- TVA 8.0%	Etude / Travaux

En procédant à une répartition 50% / 50% des rubriques « Travaux / Etude » ci-dessus, l'étude représente un coût d'environ CHF 27'675.- + CHF 9'975.- = CHF 37'650.- et les travaux représentent un coût d'environ CHF 22'575.- + CHF 9'975.- = CHF 32'550.-

Ce préavis ne concerne que le crédit d'étude, à savoir environ CHF 37'650.-. Les coûts des travaux, à savoir CHF 32'550.-, représentent des dépenses qui ne seront concrétisées que si le futur préavis de construction est approuvé par le Conseil Communal.